Lynda et Alphonse le 24 janvier à Soleiha

***Entrée des Artistes* profite du mois de janvier pour reprendre sa saison de spectacles. Au programme : du théâtre avec la pièce *Lynda et Alphonse*, par la *Cie Le grenier de Toulouse*. Rendez-vous à Soleiha le 24 janvier à 21h.**

Elle, c'est Lynda. Elle se sent grosse et moche et a la fâcheuse habitude de ronfler. C'est une de ces nombreuses frustrées du monde entier. Lui s'appelle Alphonse. Il ne veut pas de visite. Il déteste les gens en général et les enfants en particulier. Avec l'aide de Cupidon, ces deux solitudes se conjugueront pour faire un petit bout de chemin. Accompagnés « malgré eux » par le piano du voisin de palier, Lynda et Alphonse nous dévoileront leur vie… en chansons. Et ce sont les textes de Lynda Lemay, que beaucoup comparent à Brel, qui accompagneront leur histoire, avec ce qu'elle peut comporter de drôle, de tendre et d'émouvant.

Informations

Durée : 1h30 • tout public • mise en scène, Pierre Matras ; comédiens, Muriel Darras et Pierre Matras • pianiste, Stéphane Delincak • régisseur lumière, Serge Wolff • régisseur son : George Dyson

TARIFS : plein tarif : 6€ ; tarif réduit : 3€ (étudiants, 6 à 16 ans, demandeurs d'emploi, personnes percevant le RSA) ; gratuit jusqu'à 6 ans. ***Résa : 05 61 84 55 55***

Repas des aînés

Jean-Luc Raysséguier, Maire de Bessières ainsi que les membres du Conseil Municipal invitent les aînés au traditionnel repas annuel. Ce repas se tiendra le 15 février prochain à Armonia, à partir de 12h. Les bessiérains concernés recevront dans les jours à venir un bulletin d'inscription qu'ils devront retourner à l'accueil de la Mairie. Si vous n'avez toujours rien reçu d'ici le 29 janvier, veuillez contacter la Mairie au plus vite afin de vous inscrire, en téléphonant au 05 61 84 55 55.

Accueil des nouveaux Bessiérains

Le Conseil municipal accueillera samedi 1er février à 11h30 en salle des mariages, les nouveaux habitants de notre ville.

C'est une occasion donnée aux élus d'échanger avec les administrés, les familles qui ont choisi de s'installer à Bessières. Cela permet de mieux connaître leurs attentes et leurs besoins. Cette rencontre est aussi très utile pour les néo-bessiérains, leur permettant de faire la connaissance, non seulement des membres du Conseil Municipal, mais aussi du personnel des services et des structures de la ville. Si vous vous êtes installé à Bessières en 2013, veuillez vous faire connaître auprès de la Mairie, en appelant au 05 61 84 55 55.

Conseil Municipal

Le Conseil municipal se réunira le 6 février à 20h en salle des mariages.

Le Conseil Municipal vous adresse tous ses vœux de bonheur et de réussite pour cette année 2014.

travaux

Travaux de décembre :

- pose de mobilier urbain
- pose de cendriers sur les bâtiments communaux
- mise en œuvre de pouzzolane sur les pieds d'arbres
- peinture salle de bains à la crèche
- élagage des arbres de l'Estanque
- traçage parking place de la République

Travaux à venir ou en cours :

- dépose des illuminations
- remplacement de végétaux sur la route de Paulhac
- rénovation mobilier urbain place bellecourt
- nettoyage des avaloirs du réseau pluvial

ramassage des déchets

Verts : 30/01 ; **Encombrants** le 19/02
Uniquement sur appel téléphonique minimum 48h avant au 05 63 03 84 53
NOTA : les ramassages n'ont lieu qu'une fois par mois. Veuillez sortir vos déchets uniquement la veille du passage. Il s'agit là d'un geste civique. **Si cette démarche n'est pas respectée, nous serons amenés à verbaliser les contrevenants.**

abr - en quelques mots

à bâtons rompus

Directeur de Publication : Jean-Luc Raysséguier
Rédaction, photos, maquette, mise en page & impression : service communication de la ville de Bessières

tirage : 1600 exemplaires

Mairie de Bessières, 29 place du souvenir 31660 Bessières

Ne pas jeter sur la voie publique

abr

à bâtons rompus

journal d'information de la ville de Bessières

sommaire

page 1 : Théâtre à Soleiha
page 2 : actu pause parents et CCAS
page 3 : élections municipales, ce qui change
page 4 : infos diverses

En travaux

Les travaux de création d'une nouvelle voie de circulation ont débuté. Il s'agit du tronçon, situé au Parc économique du Triangle qui s'inscrira dans le prolongement du chemin des Prieurs. Cette nouvelle voie de circulation permettra non seulement la création de nouveaux lots sur cette zone d'activité, mais également de desservir la future exploitation de serres maraîchères.

l'image du mois

Cérémonie des vœux du Conseil Municipal

Samedi 11 janvier, les membres du Conseil Municipal ont accueilli près de 200 bessiérains à l'occasion de la traditionnelle cérémonie des vœux.

page 2

Cinéma de Bessières : le retour

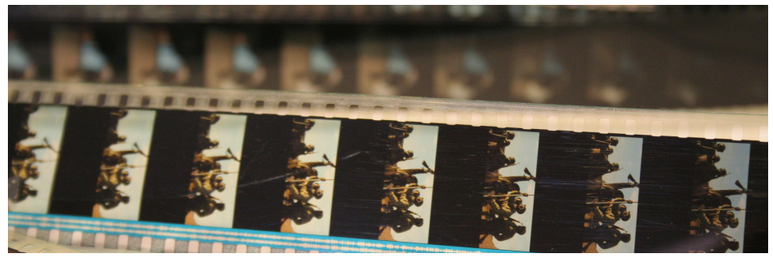

À compter du mois de février prochain, le cinéma reprend ses droits à Bessières.

Resté un petit moment muet, le septième art fera à nouveau partie de la vie culturelle de notre ville. Mathias Hernalsteen, assurera les projections qui se tiendront salle Ticky Holgado à l'espace Soleiha. Cet agent sera en charge également de la programmation. Sachez que la salle est dorénavant équipée en numérique, et elle proposera beaucoup plus de séances qu'auparavant. En effet ce seront pas moins de 3 à 4 séances hebdomadaires qui vous seront proposées : mercredi 20h30, samedi 17h30 et 20h30, dimanche 17h30, et une fois par mois le jeudi à 15h. Une page Facebook, le site de la Mairie, ABR, le panneau lumineux et un programme disponible à l'accueil de la Mairie et chez vos commerçants vous informeront régulièrement des films qui se joueront dans cette salle obscure.

Votre programme du 1er au 15 février

sam 8 fév. 17h30 — *sam 8 fév. 20h30* — *dim 9 fév. 17h30* — *mer 12 fév. 20h30* — *mer 15 fév. 17h30*

Tarif : 6€ ; groupe (10 pers.) 3,5€ ; réduit 4,5€

ACTU PAUSE PARENTS & CCAS

Atelier « ombres chinoises »

Dans une ambiance tamisée vos enfants s'amuseront de la lumière avec différents ustensiles : livres lumineux, ombres chinoises, passoires à lumière, filtres de couleurs, etc. ! Cet atelier se déroulera mercredi 5 février 2014 à 15h30 à la salle Cosmos de l'espace Efferv&sens. Apportez vos lampes de poche !

Sortie au Musée des Beaux-Arts de Gaillac

Mercredi 12 février 2014, l'espace Pause Parents vous propose de visiter le château-musée des beaux-arts de Gaillac pour faire découvrir à vos enfants (et peut-être à vous-même !) peintures, sculptures, et dessins d'artistes du XIXème et du XXème siècles, essentiellement régionaux.

1€ par enfant dans la limite de 2 enfants par adulte est demandé pour valider votre inscription.

Après-midi « Jouons en famille »

Comme chaque 3ème mercredi du mois, « Jouons en Famille ! » se déroulera pour le mois de février le mercredi 19, à partir de 15h30 à l'espace Efferv&sens, salle Cosmos. Des jeux de sociétés et jouets pour tous les âges (enfants, ados, adultes) sont à votre disposition pour jouer en famille. Et comme on n'oublie personne, même les bébés ont leur espace.

Les ateliers manuels et les sorties ayant des places limitées, pensez à vous inscrire. Seul « Jouons en famille ! » ne demande aucune inscription.

Pour vous inscrire ou pour tout autre renseignement, veuillez contacter l'animatrice du CCAS, Mme Jessica FERRÉ au 05.61.63.45.12 ou au 06.22.76.55.48

Formation Mode d'Emploi à Bessières jeudi 27 février 2014

La MCEF du NET organise en collaboration avec le Point d'Appui Emploi Formation de Bessières jeudi 27 février 2014 à 10h une réunion d'information sur la formation professionnelle.

Maison commune
Emploi Formation
INITIÉE PAR LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES
Nord-Est Toulousain
www.mcef.midipyrenees.fr
Formation Mode d'Emploi
Le 27 Février 2014 à 10h - BESSIERES
Module animé par le
Bureau Territorial de la Région Midi-Pyrénées
Pour en savoir plus sur :
L'offre de formation
Les modalités d'accès
Les financements
Une information générale,
des réponses personnalisées
Renseignements et inscription par téléphone
au 05 61 63 45 12
Point Information Bessiérains
Point d'Appui Emploi Formation de la MCEF du Nord-Est Toulousain
69 allées des écoles – 31660 Bessières

Cette réunion animée par le Bureau Territorial de la Région Midi Pyrénées a pour objectif de vous présenter les possibilités de financement, les modalités d'accès à la formation, les démarches à réaliser.

Si vous êtes intéressés, il est nécessaire de s'inscrire au Point d'Appui Emploi Formation de Bessières par téléphone au 05 61 63 45 12.

LE NOËL DU RAM

Le Relais d'Assistants Maternels (RAM) a organisé deux matinées de Noël : le mardi 17 décembre à Bessières et le mercredi 18 décembre à Villemur.

21 assistantes maternelles et 44 enfants ont accueilli le père noël.

Le sapin portait les décorations confectionnées par les enfants lors des animations au relais

Ce temps festif s'est clôturé autour d'une collation.

Cérémonie de vœux du conseil Municipal

La salle Ticky Holgado affichait l'affluence des grands rendez-vous à l'occasion de la cérémonie des vœux du Conseil Municipal. Jean-Luc Raysséguier, Maire de Bessières, a précisé quelle était sa volonté opiniâtre pour lui et son entourage depuis plusieurs années déjà, celle d'«agir ensemble, s'investir, innover et contribuer à la réussite et à l'épanouissement de tous». Il a conclu son discours en empruntant ces quelques mots à Jacques Brel, souhaitant à tous «des rêves à n'en plus finir et l'envie furieuse d'en réaliser quelques uns».

ÉLECTIONS MUNICIPALES : CE QUI CHANGE

Depuis mai 2013, le mode de scrutin des villes de plus de 1000 habitants a changé. Bessières est concernée. Voici donc en quelques lignes une présentation des nouvelles règles entrant en vigueur lors des prochaines élections municipales des 23 et 30 mars prochains.

Le scrutin de liste

AVANT : le scrutin était «majoritaire plurinominal», c'est à dire que chaque électeur avait la possibilité de modifier les listes (ajouter ou supprimer des candidats ou panacher les listes). Ce mode de scrutin n'a plus cours à Bessières.

MAINTENANT : c'est le «scrutin de liste» qui sera appliqué. Celui-ci implique que les listes ne doivent plus être modifiées. Un bulletin sur lequel figurerait une correction ou une altération quelconque (trou, commentaire, rature, nom barré, etc.) serait considéré comme nul. La liste se présentant au scrutin est entière et ne doit donc pas être modifiée. Les candidats y sont inscrits dans un ordre précis, et cette liste doit respecter une stricte alternance homme femme.

Répartition des postes

Le nombre de siège est toujours de 23 élus.

AVANT : les listes étant modifiables, il était nécessaire de comptabiliser les voix candidat par candidat. Les 23 arrivés en tête constituaient le Conseil Municipal.

MAINTENANT : Avec le système du scrutin de liste, la répartition se fait selon le mode «proportionnel avec prime majoritaire». Les listes n'étant pas modifiables, leur ordre ont donc de l'importance. La répartition des postes se fait de la manière suivante : au premier tour, la liste qui recueille la majorité absolue des voix (50% des votes exprimés + 1 vote) obtient la majorité des sièges à pourvoir. Les

sièges restant sont ensuite répartis proportionnellement entre toutes les listes (y compris la liste arrivée en tête), pour les listes ayant au moins réalisé 5% des suffrages. Si aucune liste n'obtient cette majorité, alors un second tour est nécessaire. Au second tour : ne pourront se maintenir que les listes ayant réalisé au moins 10% des suffrages exprimés. La liste arrivée en tête à l'issue du second tour bénéficiera des mêmes règles de répartition des sièges.

Les élus qui siègeront à Val'aïgo

Le bulletin de vote présentera deux listes. La première, de 23 noms, présentera les candidats à l'élection municipale. La seconde, de 10 noms (bien que seulement 8 élus siègeront), présentera les candidats au conseil communautaire, c'est à dire à Val'Aïgo, la communauté de communes dont Bessières dépend. Ces candidats doivent obligatoirement être issus de la première liste : la loi prévoit que «[seuls] peuvent figurer sur la liste de candidats au siège de conseiller communautaire des candidats inscrits sur la liste des candidats au siège de conseiller municipal» (*sic*). La répartition des sièges se fait selon la règle de la représentation proportionnelle.

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Il ne faut surtout pas apporter de modification au bulletin.
- Vous élierez vos conseillers municipaux ainsi que vos conseillers communautaires.
- Les deux listes, composées des mêmes candidats, apparaîtront sur un bulletin unique : il n'y a donc qu'un vote à exprimer pour les deux élections.
- Vos élus siègeront durant 6 ans.
- Le Maire est choisi par le conseil municipal, et en son sein, lors du premier conseil municipal.
- 8 conseillers municipaux de Bessières siègeront au Conseil Communautaire de Val'Aïgo.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les dates des élections européennes sont maintenant connues. Vous devrez à nouveaux vous rendre aux urnes pour élire vos représentants au parlement européen de Bruxelles le :